



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 16

INSTRUCTION N° 24009/ARM/SGA/DAJ/DAPM

portant abrogation de texte.

Du 05 juillet 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES :

Division des affaires pénales militaires.

INSTRUCTION N° 24009/ARM/SGA/DAJ/DAPM portant abrogation de texte.

Du 05 juillet 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 3 6 7 J

Référence(s) :

- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire du service de la justice militaire.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Instruction N° 84-001/DEF/APM/EO du 19 janvier 1984 relative aux normes médicales d'aptitude des personnels de la justice militaire.](#)

Référence de publication :

Art. 1^{er}. Le texte ci-après est abrogé :

Instruction N° 84-001/DEF/APM/EO du 19 janvier 1984 relative aux normes médicales d'aptitude des personnels de la justice militaire.

Art. 2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

La directrice des affaires juridiques,

Laurence MARION.